



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### VINGTIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN œuvre (APIRG/20)

(Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 30 novembre - 2 décembre 2015)

#### Point 4 de l'ordre du jour: Réorganisation du Groupe APIRG.

#### NOUVELLE STRUCTURE DE L'APIRG ET DE SES ORGANES AUXILIAIRES

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
Cette note de travail présente les résultats de la réunion extraordinaire d'APIRG qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) les 10 et 11 juillet 2014, et propose la suite à donner par la réunion aux projets de Conclusions et Décisions qui ont été formulés à cette occasion, y compris d'autres initiatives régionales. La suite à donner par la réunion est indiquée au <b>paragraphe 3</b> .
<b>RÉFÉRENCES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Manuel de procédures d'APIRG.</li><li>- Rapport de la 19<sup>ème</sup> réunion d'APIRG.</li><li>- Rapport de la réunion extraordinaire d'APIRG.</li><li>-</li></ul>
Cette note correspond aux objectifs stratégiques <b>A et B de l'OACI</b> .

#### 1. INTRODUCTION

1.1 La 12<sup>ème</sup> Conférence de la navigation aérienne (AN-Conf/12) aux termes de la Recommandation 6/1–Cadre régional de performance – méthodologie et outils de planification - demande notamment aux États et aux PIRG de mettre un accent particulier sur la mise en œuvre des modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) conformément à leurs besoins opérationnels tout en reconnaissant que ces modules sont prêts pour le déploiement.

1.2 Face à cette situation, la 19<sup>ème</sup> réunion d'APIRG a examiné la question de l'alignement du plan régional de mise en œuvre du système de navigation aérienne sur la méthodologie des ASBU. À cet égard, la 19<sup>ème</sup> réunion d'APIRG est convenue que, dans le cadre des ASBU, il faudrait accorder une attention particulière aux aspects de planification, de mise en application, de contrôle/suivi et de compte rendu. Par ailleurs, les principes de gestion des projets doivent s'appliquer à l'APIRG et à ses organes auxiliaires, le cas échéant. C'est ainsi que la 19<sup>ème</sup> d'APIRG est convenue de faire sienne la Décision 19/48: *Réorganisation de l'APIRG*.

## 2. ANALYSE

2.1 En exécution de la Décision 19/48, la réunion extraordinaire d'APIRG tenue à Lusaka (Zambie) les 10 et 11 juillet 2014 s'est penchée sur deux Options de réorganisation comme suit :

- (a) Combinaison des quatre Domaines d'Amélioration de la Performance (PIA) de la Méthodologie des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI;
- (b) Analyse des cas de réussite et des défis/problèmes rencontrés dans le cadre des arrangements de travail du Groupe APIRG depuis sa création en 1981; et
- (c) Réaménagement des initiatives entreprises dans d'autres régions de l'OACI.

2.2 Le Groupe a examiné le bien-fondé de chaque Option, notamment les questions liées à la matérialisation des synergies et à l'harmonisation des volumes de travail entre les sous-groupes et a adopté sa Décision EO/01 (Réorganisation de l'APIRG qui établit une nouvelle structure pour l'APIRG et ses organes auxiliaires comme suit:

- (a) Alignement de deux sous-groupes sur les domaines d'amélioration de la performance (PIA) des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU):
  - a. Comité de coordination des projets (APCC/CCPA).
  - b. Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG).
  - c. Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG).
- (b) Un Groupe de prévision du trafic (TFG).
- (c) Nouvelle démarche dans l'exécution des projets comme:
  - *Projets*
  - *Équipes de projet*
- (d) Révision des procédures (Manuel de procédures d'APIRG) relativement à la participation aux activités du Groupe. Ce qui veut dire plus d'accent sur le recours à l'expertise existante au niveau des États membres par opposition à celle du Secrétariat.

### ***Le Comité de coordination des projets d'APIRG (APCC/CCPA)***

2.3 Créer le CCPA pour exécuter des tâches qui ont constitué jusqu'ici un énorme défi à relever. Ces tâches concernent : la réduction du volume des documents soumis pour examen aux réunions d'APIRG à des niveaux gérables; exécuter certaines tâches entre les réunions d'APIRG par souci de continuité et d'efficacité dans la mise en œuvre et Soutien à la coordination requise entre l'APIRG et le Groupe RASG-AFI. Voici la composition de du CCPA : un Président et un Vice-Président élus; le Secrétaire d'APIRG; les Experts élus des Sous-groupes ainsi que les Secrétaires des Sous-groupes.

### **Sous-groupes d'APIRG**

a) *Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG)*

2.4 La création de cet organe reconnaît l'impérieuse nécessité d'une coordination effective entre les divers domaines des services de navigation aérienne et AGA, pour ce qui concerne particulièrement le domaine d'amélioration de la performance dans le cadre des ASBU (PIA) 1 (Exploitation des aéroports); PIA 3 (Capacité optimale et vols flexibles), PIA 4 (Trajectoires efficaces des vols).

b) *Sous-groupe de la gestion de l'Information et des Infrastructures (IIM/SG)*

2.5 La création de ce sous-groupe vise à mettre un accent particulier sur la mise en œuvre dans un contexte PIA 2 (Données et systèmes interopérables de par le monde) et met en évidence le rôle du traitement et de la gestion numérique de l'information aéronautique, des informations météo et des communications par liaisons de données comme soutien à la fourniture des services de la circulation aérienne (ATS). En outre, cet alignement est en phase avec les feuilles de route de la technologie dans le cadre du Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750).

2.6 Le Groupe AFI de prévision du trafic (AFI TFG) a un rôle de facilitation pour le travail essentiel d'APIRG. Ses fonctions sont déterminées après consultations entre le siège de l'OACI et ses bureaux régionaux AFI.

2.7 Dans l'exercice de leurs fonctions, les sous-groupes bénéficieront de l'appui des Secrétaires désignés par le Secrétaire d'APIRG parmi les fonctionnaires du Secrétariat de l'OACI. D'autres membres du Secrétariat peuvent également être appelés à soutenir les sous-groupes, selon le cas.

2.8 Dans le cadre du travail des sous-groupes, l'APIRG identifiera des "projets" devant être exécutés par des "Équipes" d'experts qui soumettront leurs rapports aux sous-groupes. Les équipes de projets éliront en leur sein des Coordonnateurs d'équipes de projets (PTC) qui faciliteront et coordonneront les activités, y compris les délibérations des équipes de projets ainsi que les rapports aux sous-groupes. Chaque équipe de projet bénéficiera de l'appui d'un Facilitateur désigné par le Secrétaire d'APIRG parmi les fonctionnaires du Secrétariat de l'OACI. D'autres membres du Secrétariat pourront être appelés à soutenir les sous-groupes, selon le cas.

2.9 Les projets découleront des Modules des ASBU et des Objectifs de performance convenus au plan régional. Une équipe de projet peut avoir à exécuter un ou plusieurs projets. Qui plus est, en fonction de la nature du projet, le Groupe peut décider que l'équipe chargée dudit projet lui fasse directement rapport plutôt qu'au sous-groupe compétent.

2.10 Le Groupe était également conscient de ceci : selon le Plan mondial de navigation aérienne, au moment de définir les projets, le cas échéant, il faudra prendre en compte le concept de zones ATM homogènes ou de zones d'acheminement/courants de trafic importants tels qu'établis par l'APIRG. Dans le même ordre d'idées, l'on pourrait identifier un projet englobant quelques nouvelles FIR en vue d'examiner la notion de "sans discontinuité" d'une zone d'acheminement donnée.

2.11 La nouvelle structure d'APIRG et de ses organes auxiliaires figure en **Appendice à la présente note de travail**.

2.12 La note de travail WP/19 de la présente réunion traite des amendements corrélatifs au Manuel de procédures d'APIRG, notamment le Mandat d'APIRG et ses organes auxiliaires.

### 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter les informations contenues dans la présente note de travail;
- b) Examiner la nouvelle structure du Groupe APIRG et celle de ses organes auxiliaires, qui figurent aux Appendices à la présente note; et
- c) Mettre en œuvre avec effet immédiat la nouvelle structure d'APIRG et de ses organes auxiliaires.

–FIN–

## APPENDIX

### New Structure of the APIRG and its Contributory Bodies

